

Décision

Générale

colonial

Décision n° 453 11 mai 1948

n° 453 11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescencs de 21 jours est accordé au milicien de 2° classe Ousinan Ahmed matricule 1793 de la 1er compagnie de milice. Durant son congé, le milicien Ousman Ahmed percevra sa solde dégagée de tous aécessoires.